

INFOTRI

L'actualité de la collecte
et du traitement des déchets

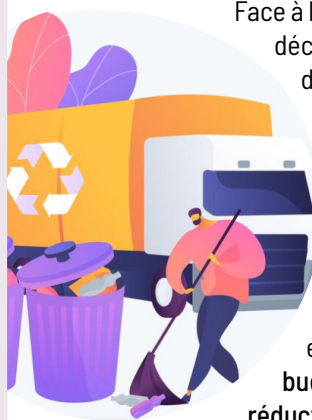


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2893

ZOOM SUR

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : une augmentation progressive pour un service équilibré



Face à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) doit évoluer pour garantir un financement équilibré du service. Actuellement insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses, elle est depuis plusieurs années ajustée par étapes afin de limiter l'impact sur les contribuables tout en assurant la pérennité du service public.

Cette hausse progressive vise à maintenir une gestion efficace des déchets, en adéquation avec les enjeux environnementaux et économiques. Chacun peut contribuer à limiter ces coûts en adoptant les bons gestes : tri, réduction des déchets et prévention des dépôts sauvages.

Actuellement le taux de la TEOM, pour l'ensemble de l'intercommunalité, est fixé à 4,30%. Le montant de cette taxe couvre environ 40% de la dépense relative aux déchets, qui s'élève à 1 765 000 d'euros*, déduction faite des différents soutiens financiers des éco-organismes. Il sera donc nécessaire d'envisager une augmentation progressive du taux pour atteindre l'équilibre.

Qu'est-ce que la TEOM ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est payée tous les ans par tous les propriétaires (ménages et entreprises) dans le cadre des impôts locaux, en même temps que la taxe foncière. Son montant dépend de la valeur locative du logement (ou du local pour les professionnels).

$$\begin{array}{c} \text{€} \\ \text{50\% de la valeur} \\ \text{locative du logement}^* \end{array} \times \begin{array}{c} \text{4.30\%} \\ \text{Taux unique} \\ \text{de la TEOM} \end{array} = \begin{array}{c} \text{€} \\ \text{Montant} \\ \text{de la TEOM} \end{array}$$

*= base fiscale sur l'avis d'imposition

Cette taxe doit financer 100% du service public des déchets ménagers or, pour la collectivité elle ne couvre que 40% des coûts.

*en 2023

**Liste non exhaustive

Qu'est-ce qu'elle finance** ?

Des services rendus à **7300 foyers**

6300 bacs (individuels ou collectifs) et **804 000** sacs (tri ; déchets verts et biodéchets)

4 déchetteries

6 agents dont 5 en déchetterie et le chargé de mission

3 collectes de déchets dont **8186** tonnes de déchets ménagers

973 tonnes de tri

811 tonnes de biodéchets et de déchets verts

63 colonnes à verres pour **895** tonnes de matière collectée...



LE TRI PLUS SIMPLE



En 30 ans, c'est devenu le 1^{er} éco-geste citoyen, dont chacun connaît désormais l'utilité et l'importance.

Mais si les bonnes habitudes gagnent du terrain, il reste encore du chemin à parcourir pour en faire un réflexe quotidien. Il faut maintenant convaincre chacun de trier partout, tout le temps !

Vos doutes les plus fréquents

BON A TRIER (SANS IMBRIQUER)

- ✓ Canettes
- ✓ Emballage de pommes de terre
- ✓ Sacs en plastique
- ✓ Emballages de viande
- ✓ Pots de yaourt et leurs opercules

LES FAUX AMIS DU TRI

- ✗ Les pots de yaourt en terre
- ✗ Les cercles en bois des fromages
- ✗ Les étiquettes autocollantes
- ✗ Les bâches en plastique
- ✗ Les films de palettes



ADOPTER LES BONS GESTES

- ▶ VIDEZ LES CONTENUS
- ▶ TRIEZ EN VRAC
- ▶ SANS IMBRIQUER



UN DOUTE ?

www.consignesdetri.fr

ZOOM SUR

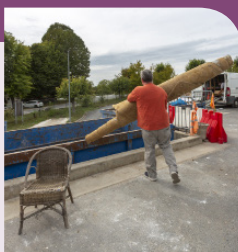
La sécurisation des déchetteries

Au fil des années, les déchetteries ont subi de nombreuses dégradations commises par des personnes extérieures. Il s'agit notamment des clôtures d'enceinte, des locaux des gardiens ainsi que de vols récurrents de métaux et déchets électriques.

Ces agissements se sont malheureusement intensifiés ces dernières années et le préjudice financier n'est pas négligeable : sinistres auprès des assurances, pertes de recettes de vente de matériaux engendrant moins de subvention de la part de l'éco-organisme.

La collectivité souhaite améliorer la sécurité des lieux, des agents et des usagers dans les déchetteries de Dizy, Mareuil sur Ay, et Tours sur Marne* en installant des haies défensives et un système de vidéoprotection et d'alerte.

*La déchetterie d'Äy-Champagne est déjà équipée



14 059€ HT

montant des travaux de sécurisation des déchetteries (4 686€ HT par site)

3,2

nombre moyen de passages en déchetterie par an et par foyer sur 18 octroyés

DÉCHETS : BILAN 2024

Chaque année, la Communauté de Communes édite un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année précédente dont sont extraits ces quelques chiffres :



153kg/hab.

Il s'agit de la quantité d'ordures ménagères collectée en porte à porte en 2024 (-24%) (Moyenne région Grand Est : 201kg/hab.)

14,5%

La qualité de vos déchets est aussi évaluée. Ce taux de refus de tri constaté en 2024 (contre 15,5% en 2023) a légèrement diminué.

ATTENTION : Mal trier ses déchets peut être dangereux : produits toxiques mal jetés, risques d'incendie, pollution des sols et de l'eau. Un tri rigoureux protège l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des salariés des entreprises qui traitent vos déchets.

58kg/hab.

C'est le volume de la collecte du tri sélectif et il a augmenté de 17% en 2024. Le geste de tri est adopté.

Poursuivons nos efforts !

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Contactez le service Déchets**

03 26 56 95 23 / infotri@ccgvm.com
www.ccgvm.com

RESTONS COURTOIS...



En 2024, les 5 gardiens de déchetterie, employés par la Communauté de Communes, ont accueilli près de 21 244 (contre 17 543 en 2023) usagers et permis de valoriser 4373 tonnes de déchets.

N'oublions pas que ces agents, bien que régulièrement confrontés aux incivilités (dépôts sauvages en dehors des horaires d'ouverture) ; aux agressions verbales et/ou physiques, vous conseillent au quotidien, orientent vos déchets vers leurs filières de recyclage et s'assurent de votre sécurité : **respectons-les !**



3 choses à savoir sur la carte de déchetterie

1 / DEMANDER SA CARTE

Particuliers, professionnels ou associations du territoire: demandez votre carte à tout moment depuis le site : www.ccgvm.com. Elle sera disponible dans votre mairie sous un délai de 8 jours.

2 / RECHARGER SA CARTE

Particuliers, vous avez épuisé vos 18 passages annuels + 3 exceptionnels ? Professionnels, vous souhaitez créditer votre carte ? Rendez-vous sur www.ccgvm.com

3 / CONSERVEZ-LA !

Au 1^{er} janvier 2025, c'est automatique, votre carte a été créditée des 18 passages annuels (non cumulable avec le solde de passages restant). Vous avez perdu votre carte ? Une carte peut vous être réattribuée (5€). Rens. 03 26 56 95 23

Retrouvez les horaires de déchetterie sur www.ccgvm.com